

5ème Open de Cébazat Échecs

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Présentation

Cébazat Échecs organise son 5eme tournoi de parties rapides le vendredi 8 mai 2026 au Complexe Sportif Jean-Marie Bellime, 87 Rue Jules Ferry, 63118 Cébazat

Tournoi open A : Ouvert à tous joueurs ayant un classement supérieur ou égal à 1500 ELO rapide

Tournoi open B : Réservé aux joueurs ayant un classement inférieur ou égal à 1600 ELO rapide

Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur. Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique Sharly Chess dans sa version la plus récente. Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre. Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu' à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes, à la cadence de 15' + 5s/coup pendant toute la partie.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants : 9h

Clôture des inscriptions : 9h30

1^{ère} ronde le vendredi 8 Mai 2026 à 10h

Ronde 2 à 11h

Ronde 3 à 12h

Pause repas

Ronde 4 à 13h30

Ronde 5 à 14h30

Ronde 6 à 15h30

Ronde 7 à 16h30

Remise des prix environ 20 minutes après la fin de la dernière ronde.

Article 5 : Droits d'inscriptions

Droits d'inscriptions : 16 € (8 € jeunes) avant le 5 mai, pas d'inscriptions sur place.

Article 6 : Prix

La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4e ronde.

Répartition des Prix : Les prix ne sont pas cumulables

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : Prix du classement général, Prix par tranches ELO, Prix spéciaux. Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO. Les joueurs primés doivent être présents à la remise des prix.

Article 7 : Classement

Le classement est établi au nombre de points. Pour les joueurs ex-aequo, le départage se fera selon les critères suivants, selon les recommandations de la FIDE :

- 1) Buchholz tronqué
- 2) Confrontation directe
- 3) Buchholz
- 4) Sonneborn-Berger
- 5) Nombre de victoires

Article 8 : Forfaits

Le délai de forfait est de 10 minutes. Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

Article 9 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 10 : Appareils électroniques

Il est interdit aux joueurs de détenir un appareil électronique (portable, outil d'analyse ...) dans la salle de jeu. Tous les appareils de ce type devront être éteints et rangés. Si un joueur possède un appareil en main et/ou que celui-ci émet du bruit, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur. Si un joueur nécessite une exception à cet article (portable devant rester allumé pour des raisons professionnelles ou médicales, ...), il devra en informer l'arbitre avant le début du tournoi. L'arbitre, à son entière discrétion, décidera ou non d'accorder l'exception au joueur.

Article 11 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, de sources d'information ou de conseils. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu étant définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs.

Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Article 12 : Arbitrage

Arbitre Principal : Philippe Boyadjis (Arbitre Fédéral Open 2)

Article 13 : Droit à l'image

Des photos (ou vidéos) du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur les sites internet des clubs. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

Article 14 : Conditions particulières

Les analyses de parties et la vente de littérature échiquéenne sont interdites dans la salle de jeu.

Article 15 : Engagement

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

L'Arbitre Principal

Philippe Boyadjis

L'Organisateur

Mathieu Papi